

Département de l'AIN

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240730-DEC2024-077-DE
Date de télétransmission : 30/07/2024
Date de réception préfecture : 30/07/2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-077

**Objet : N°2023.14.01 – Aménagement du Pôle d’Echange Multimodal – Phase 1 –
Requalification de l’avenue Sarrail à Ambérieu-en-Bugey
Lot n°1 : Voirie – Réseaux - Divers
Modification n°1 : Approbation des prestations en plus et moins-values et de la
modification de la répartition financière entre les cotraitants du groupement**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d’exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2023-09 en date du 23 août 2023 portant attribution du marché public de travaux passé en procédure adaptée, au Groupement d’Entreprises Conjoint COLAS France / BRUNET TP dont le mandataire est la Société COLAS à Saint-Denis-lès-Bourg (01) pour un montant total de 1 244 813.50 € HT, calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif, pour une durée prévisionnelle de réalisation des travaux de 10 mois ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l’aménagement de l’avenue du Général Sarrail à Ambérieu-en-Bugey, il est nécessaire de prendre en compte, par modification n°1, divers travaux en cours d’exécution en plus et moins-values pour un montant total de 27 102.65 € HT ainsi que le changement de répartition financière des co-traitants du groupement ;

- APPROUVE la modification n°1 relative au marché public de travaux concernant la voirie, les réseaux et divers constituant le lot n°1 et ayant pour objet des prestations en plus et moins-values d’un montant total de 27 102.65 € HT portant ainsi le montant HT initial du marché à la somme de 1 271 916.15 € HT soit une augmentation de 2.18 % ainsi que la nouvelle répartition financière des co-traitants du groupement en modifiant l’annexe 1 page 11 de l’Acte d’Engagement « Désignation des cotraitants et répartition des prestations ».

.../...

- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 juillet 2024

Publiée le **06 AOUT 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 30 juillet 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Pour le président et par délégation,

Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

